RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3D CARRE SASU

Au capital de **2 000,00** euros

Siège social :

483 CHEMIN DU GRAND BOIS

30900 NIMES (France)

RCS 928 958 560 NIMES

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire

L'an deux mille vingt-six (2026).

Le 26 Octobre 2026 à 11h00.

L'actionnaire unique de la société 3D CARRE SASU, au capital **2 000,00** euros, dont le siège social est au : **483 CHEMIN DU GRAND BOIS, 30900 NIMES** et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **NIMES** sous le numéro **928 958 560**, représentée par son **Président**, **Monsieur ABDELLAOUI Mimoun**, est présent en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation du **Président** afin de délibérer sur la dissolution sans liquidation de ladite société suite à une transmission de patrimoine

Sont présents :

- **La société 3D CARRE LLC , associé unique**

Société de droit Américain , immatriculée au registre du commerce de New Mexico Secretary of State (Etats-Unis) sous le numéro NM 87110, dont le siège est au 1209 MOUNTAIN ROAD PL NE STE N NM 87110 ALBUQUERQUE Etats-Unis et représenté par son directeur

Propriétaire (100) actions et associé unique

L'actionnaire unique étant présent ou représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur ABDELLAOUI Mimoun, président non associé, assiste à la réunion.

Le président rappelle que l'actionnaire unique est présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Autorisation de dissolution sans liquidation de la société 3D CARRE SASU.**
- **Option fiscale pour le régime des fusions.**

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les statuts de la société
- Une copie de la lettre de convocation des associés le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 ont été adressés à l'actionnaire unique et tenus à sa disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

I. **RÉSOLUTION** :

L'actionnaire unique, sur proposition du président et après avoir entendu la lecture de son rapport, approuve la dissolution de la société **SASU 3D CARRE** dont la société **3D CARRE LLC** détient la totalité des actions entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société **SASU 3D CARRE** à la société **3D CARRE LLC** conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil. L'Assemblée ordinaire confère tous pouvoirs: à **Monsieur ABDELLAOUI Mimoun**, Président non actionnaire, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet de souscrire au nom et pour le compte de la société **3D CARRE LLC** la déclaration de dissolution de la société **SASU 3D CARRE** passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités peuvent être effectuées par une personne autre que le président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- **RÉSOLUTION** :

L' actionnaire unique, sur proposition du président, approuve l'option fiscale pour le régime des fusions à l'occasion de la dissolution adoptée en première résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente (11h30).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique présent ou par son mandataire, après lecture.

Fait le 26 Octobre 2026 à NIMES

Le Président de l'assemblée générale:
Monsieur ABDELLAOUI Mimoun



L'associé unique:

3D

